



www.inpi.fr



contact@inpi.fr



INPI Direct : 0820 210 211 (0,09 € TTC/min)



L'INPI près de chez vous
sur www.inpi.fr ou INPI Direct

Se former
à la propriété industrielle

Normes et brevets au service de l'innovation

PARIS : 09 & 10 AVRIL 2013

INFORMATIONS PRATIQUES

INSCRIPTIONS

Merci d'envoyer **votre bulletin de préinscription, au plus tard 15 jours ouvrables avant la date de la formation souhaitée**, à l'adresse suivante :

INPI - Ingénierie de formation - Inscriptions
97 boulevard Carnot - CS 10028 - 59040 LILLE
Cedex
ou par fax au +33 (0)3 28 36 33 29
ou par mél bdeleau@inpi.fr et mclefevre@inpi.fr

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les prix des formations sont nets car l'INPI est un établissement public non assujéti à la TVA. Les paiements sont à effectuer à réception de la facture, dans un délai de 45 jours, selon la modalité choisie :

- **par chèque**, à l'ordre de l'Agent comptable de l'INPI,
- **par virement bancaire**, sur le compte :

TRÉSOR PUBLIC - Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation	
10071	75000	00001000008	56	TPPARIS RGF	
Identifiant international de compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)					
FR76	1007	1750	0000	0010	0000 856
BIC (Bank Identifier Code): TRPUFRP1					

- **par prélèvement** sur votre compte client INPI.

ANNULATION

En cas d'annulation d'un stage sur l'initiative de l'INPI, les sommes éventuellement versées sont restituées intégralement, s'il s'agit d'une annulation complète, ou au *pro rata temporis*, s'il s'agit d'une annulation partielle.

DÉSISTEMENT

Tout désistement sur l'initiative du stagiaire ou de son employeur doit être signifié par écrit au plus tard **sept jours** avant la date de la formation choisie, **trente jours** pour les certificats. Au-delà de ce délai, un montant égal à 30 % des frais pédagogiques restera dû à l'INPI.

ÉQUIPE D'INTERVENANTS / PROGRAMMES / SESSIONS

En cas de nécessité, l'INPI se réserve la possibilité de remplacer les intervenants cités et d'apporter les modifications utiles aux programmes. Des sessions peuvent ainsi être ajoutées, annulées ou déplacées.

ADRESSE, ACCÈS ET HORAIRES

Dans les locaux mis à disposition par l'INPI
8 bis, rue de La Fontaine au Roi
75011 Paris

Métro :

Station Goncourt ligne 11
Station République lignes 3,5,8,9,11
Station Parmentier ligne 3

Horaires :

Accueil : 8 h 45
Cours : 9 h à 12 h 30 - 14 h à 17 h 30



NOMBRE DE PARTICIPANTS
10 à 25 personnes

DURÉE
2 jours (14h)

LIEU ET DATES
Paris :
09 & 10/04/2013

HORAIRES
De 9 h à 12 h 30
et de 14 h à 17 h 30
Accueil à 8 h 45

FRAIS PÉDAGOGIQUES
250 €/personne

► **RENSEIGNEMENTS**
Bérangère DELEAU
• Tél. : +33 (0)3 28 36 33 92
• Mél. : bdeleau@inpi.fr

NORMES ET BREVETS AU SERVICE DE L'INNOVATION

PUBLICS CONCERNÉS

Ingénieurs, chefs de projets, juristes, dirigeants de PME, ETI et grands groupes

PRÉREQUIS

Aucune connaissance en normalisation demandée.
Il est souhaitable que les participants connaissent la terminologie du droit des brevets.

OBJECTIFS

- À l'issue de la formation, les participants seront capables de :
- Comprendre le fonctionnement de la normalisation (française, européenne, internationale) et les possibilités de participation à l'élaboration des normes.
 - Savoir utiliser la normalisation pour valoriser des innovations.
 - Mettre en place une politique d'innovation en utilisant la Propriété Industrielle (en France, à l'étranger).
 - Identifier les interactions entre les normes et les brevets.
 - Construire une stratégie de développement intégrant les outils Norme et Brevet.

INTERVENANTS

- Ingénieur de l'INPI.
- Chef de projet AFNOR.

PÉDAGOGIE

- Exposés.
- Échanges à partir des préoccupations des auditeurs.
- Documentation et supports pédagogiques remis aux participants.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

1^{er} jour :

Présentation des concepts

Introduction : Pourquoi utiliser la normalisation et la propriété industrielle ?

- **Principaux enjeux**
 - Rôle et utilisation de la normalisation et de la propriété industrielle dans la valorisation de l'innovation.
- **Qu'est ce qu'une norme, Qu'est ce qu'un brevet ?**
 - Définition et vocabulaire.
 - Condition de brevetabilité, titularité des droits de brevet.
 - Typologie des documents normatifs.
- **Comment obtient-on un brevet ?**
 - Étapes des procédures de dépôt et de délivrance d'un brevet en France, à l'international.
- **Comment développe-t-on une norme ?**
 - Processus d'élaboration d'une norme (et autres documents de référence) aux niveaux français, européen et international.

2^{ème} jour :

Construction d'une stratégie de développement

- **Norme et brevet : Quelles clés pour une bonne complémentarité ?**
 - Prise en compte des brevets dans l'élaboration d'une norme.
 - Prise en compte des normes dans la mise en place d'une stratégie de propriété industrielle.
- **Processus d'innovation**
 - Présentation d'une chronologie des réflexes et des bonnes pratiques en normalisation et en propriété industrielle tout au long d'un projet de développement.
 - Présentation de la boîte à outils (bases de données).

Cas pratiques

Quiz

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Remise d'une attestation de présence aux participants
- Envoi d'une copie des feuilles d'émargement à l'employeur
- Évaluation des connaissances et de la formation.